

GUIDE IMMO

l'ensemble de vos démarches

care
promotion



Les étapes de votre acquisition

avec CARE PROMOTION

LES ÉTAPES CLÉS DU PARCOURS CLIENT

Ce guide retrace chacune des étapes de l'acquisition de votre logement CARE PROMOTION. Nous avons voulu en un seul document qui vous suivra durant toute notre relation, vous permettre d'avoir la synthèse des informations et conseils utiles sur le déroulement de votre acquisition.

Nos équipes restent bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bonne lecture !

1



LA RÉSERVATION AVEC VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL, DE LA DÉMATÉRIALISATION À LA SIGNATURE CHEZ LE NOTAIRE

- Suivi de votre réservation
- Votre financement
- Votre rendez-vous
- La signature de votre acte authentique

2



DE L'ACTE AUTHENTIQUE À LA LIVRAISON

- Étapes de la construction
- Appels de fonds
- Visites de pré-livraison
- Livraison

3



LE SUIVI APRÈS LA LIVRAISON

- Service après-vente
- Garanties légales
- Enquête de satisfaction
- E-energy saver



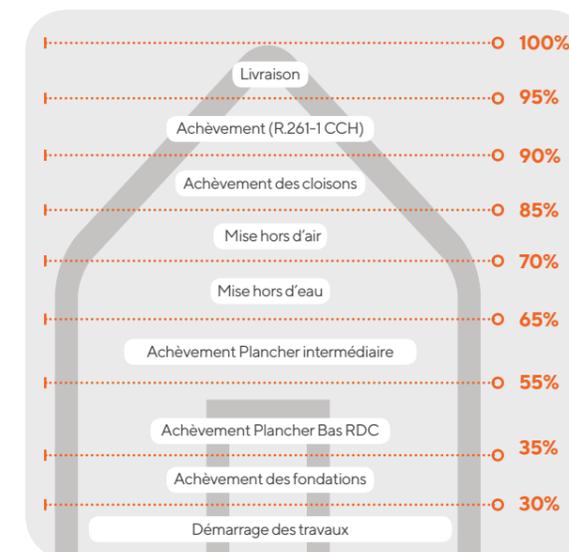
2 De l'acte authentique à la livraison de votre logement

AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

Au fur et à mesure de la construction de votre future résidence, vous recevrez des informations et des photos sur l'avancement du chantier. Vous recevrez également les demandes d'appels de fonds par lettre recommandée avec accusé de réception. Vous vous acquitterez du prix de vente selon les appels de fonds ci-contre.



À tout moment, vous pouvez contacter votre conseiller commercial ou envoyer vos questions ou documents par mail à l'adresse de courrier électronique affectée à votre opération **«nomduprogramme@care-promotion.fr»**



1 De la dématérialisation de la réservation avec votre conseiller commercial à la signature de l'acte authentique

SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT PRÉLIMINAIRE

- Avec votre conseiller commercial vous avez signé votre contrat préliminaire de vente.

CARE PROMOTION le valide et vous le transmet soit par voie dématérialisée soit par envoi recommandé avec accusé de réception. Vous disposez alors d'un délai légal de rétractation de 10 jours.

FINANCEMENT

- Une fois cette première étape franchie, vous déposez un dossier de demande de financement complet auprès de l'organisme bancaire de votre choix. Vous nous transmettez votre attestation de demande de prêt. Vous obtenez un accord définitif de financement et envoyez une copie à CARE PROMOTION. A réception de vos offres de prêts, vous disposez d'un délai de réflexion minimum de 11 jours pour en prendre connaissance, les accepter et les renvoyer signées à votre banque. Vous nous informez de l'obtention de votre offre de prêt.

SIGNATURE DE VOTRE ACTE AUTHENTIQUE

- Le notaire en charge du programme vous adresse le projet d'acte authentique par lettre recommandée avec accusé de réception. Vous prenez rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte. Lors du rendez-vous de signature, vous vous acquitterez des premiers appels de fonds.

60 JOURS*

* Sous réserve de notification du programme

L'ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À LA LIVRAISON

Pour vous accompagner durant toute la phase de construction, nous allons vous convier à plusieurs rendez-vous :

Vos choix de matériaux

Le responsable commercial vous invitera dans le bureau de vente au sein de l'espace dédié pour effectuer vos choix de prestations à partir d'harmonies que nous aurons pré-sélectionné à votre attention.

Vos demandes de travaux modificatifs personnalisés

Suivant l'annexe aux conditions générales de votre contrat de réservation, vous avez la faculté de demander des modifications pour votre logement sous forme de TMA (travaux modificatifs acquéreurs). Un guide pour vous accompagner dans vos démarches est à votre disposition auprès de votre responsable commercial ou sur le site de CARE PROMOTION.

Votre « visite cloison »

Dès que le cloisonnement de votre logement est achevé, vous serez invité par mail à venir visualiser pour la première fois votre logement (les travaux modificatifs personnalisés ne sont plus permis à cette étape). Vous pourrez également mesurer les espaces pour vos futurs aménagements et éventuellement, vous faire accompagner par votre cuisiniste.

Votre visite avant livraison (30 jours avant la livraison)

Cette visite, menée avec un représentant de CARE PROMOTION, vous permet d'émettre des observations en vue de la livraison de votre logement.

Votre livraison

Vous effectuez la visite de votre logement avec un responsable de la maîtrise d'oeuvre. Au cours de celle-ci :

- nous vous expliquons le fonctionnement de votre logement
- nous établissons conjointement un procès verbal de livraison et notons les éventuelles réserves
- vous vous acquittez du solde du prix de vente de votre logement et de vos éventuels travaux modificatifs et options
- nous vous remettons les clés de votre logement avec un guide pédagogique pour optimiser les consommations d'énergie et d'eau.

Après avoir pris possession de votre appartement, vous disposez d'un délai de 30 jours pour formuler des réserves complémentaires (art. 1642-1 code civil) par courrier recommandé avec accusé de réception.



3 Le suivi après la livraison

ENQUÊTE DE SATISFACTION

3 mois après la livraison de votre logement nous vous sollicitons pour répondre à une enquête de satisfaction qui nous permet de connaître votre avis pour toujours améliorer notre service client.

SERVICE APRÈS-VENTE (SAV)

Notre service après vente (SAV) prend le relais et s'engage à répondre à vos demandes éventuelles, garantissant une qualité optimale de notre relation et de nos prestations.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Souscrite par CARE PROMOTION, elle couvre pendant 10 ans après la réception avec les entreprises la réparation des désordres de nature décennale.

LES GARANTIES LÉGALES

Nos équipes sont à votre écoute pour lancer les interventions nécessaires dans le cadre de ces garanties.

Sont exclus : les désordres résultant de l'usure normale, de l'usage abusif ou d'un défaut d'entretien.

1
an

LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT

Les entreprises mandatées par CARE PROMOTION interviennent pour achever définitivement l'ouvrage sur la base des réserves et désordres que vous aurez signalés.

2
ans

LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Cette garantie concerne tous les désordres qui peuvent apparaître sur des équipements dissociables (électricité, plomberie, chauffage, ...).

10
ans

LA GARANTIE DÉCENNALE

Elle couvre pendant 10 ans les désordres affectant la solidité de l'ouvrage, ou de l'un des équipements dits indissociables (étanchéité, fenêtres, structure...), rendant l'ouvrage impropre à sa destination.



Vous avez acheté un logement chez CARE PROMOTION et souhaitez calculer et maîtriser votre facture d'énergie, l'application E-energy Saver vous permettra de simuler et optimiser votre consommation d'énergie. Cette application reste disponible 3 ans après la livraison.

ENERGY SAVER
LE GÉNÉRATEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

[www.energy-saver.com/front/
ajax/video_fr.php](http://www.energy-saver.com/front/ajax/video_fr.php)

care
promotion

Pour votre projet

0 800 800 874
Appel gratuit

www.care-promotion.fr